



## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 569-2018**

#### **Règlement relatif aux véhicules-cuisines**

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 569-2018, règlement relatif aux véhicules-cuisines.

Ledit règlement 569-2018 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL deux mille dix-neuf.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, MBA